

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CANAUX

107	Canal Trent—	
	Construction et améliorations.	19,000 00
108	Paiement de la réclamation de la F. A. Robertson and Company au montant de \$14,029.96 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 1er juillet 1919.	19,641 94
109	Paiement de la réclamation de Dennon et Rodgers, au montant de \$8,386.64 et l'intérêt sur ce montant à 5 p. 100 par année depuis le 31 décembre 1918.	11,966 47
110	Canal maritime Welland—Construction.	14,500,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

111	Elévateur de Port Colborne, améliorations (à voter de nou- veau \$9,000)	20,650 00
112	<i>Canaux de Québec</i> —	
	Barrage Bakers, améliorations (à voter de nouveau \$30,000)	30,000 00
113	Chambly, améliorations (à voter de nouveau \$45,000)	45,000 00
114	Lachine, améliorations.	76,000 00
115	Ecluses Ste-Anne, améliorations (à voter de nouveau \$2,600)	7,600 00
116	Ecluses St-Ours, améliorations (à voter de nouveau \$50,000)	50,000 00
117	Soulanges, améliorations.	5,000 00
118	Canal St-Pierre—Paiement <i>The Atlantic Dredging Company</i> , intérêt depuis le 16 juillet 1926 à 5 p. 100 par année sur réclamation de \$12,151.96	607 60
119	Canal Trent, améliorations (à voter de nouveau \$83,000)	239,900 00
120	Canal Welland, améliorations (à voter de nouveau \$18,000)	95,500 00

DIVERS

121	Arbitrages et sentences arbitrales.	2,000 00
122	Commission des chemins de fer du Canada. Entretien et opération, y compris les appointements de A.-D. Cart- wright, secrétaire de la Commission, à \$6,000.00	263,440 00
123	Commission des grandes routes du Canada, paiement du per- sonnel de la Commission, y compris les appointements de A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes à \$5,000.00 par année.	25,000 00
124	Wagons du Gouverneur général.	5,000 00
125	Travaux divers non prévus.	1,000 00
126	Impressions et papeterie.	7,000 00
127	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.	13,000 00
128	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.	40,000 00